

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Conseil
d'administration du centre hospitalier universitaire de
Liège**

A.Gt 16-01-2019

M.B. 11-03-2019

Modifications :

A.Gt 17-10-2019 - M.B. 28-10-2019

A.Gt 24-06-2021 - M.B. 05-07-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu l'arrêté royal n° 542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Liège et à Gand, notamment les articles 4 et 5 modifiés par le décret du 5 juillet 1993 ;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 17-10-2019 ; A.Gt 24-06-2021

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège pour un terme de cinq ans :

1° M. Jean-Marc TRIFFAUX ;

2° Mme Audrey NEUPREZ; *[remplacé par A.Gt 17-10-2019]*

3° M. Jean-Michel CRIELAARD; *[remplacé par A.Gt 24-06-2021]*

4° M. Hubert JAMART ;

5° Mme Nicole MARECHAL ;

6° M. Julien COMPERE ;

7° M. Claude DESAMA ;

8° M. Jean-Pascal LABILLE ;

9° Mme Marie-Claire LAMBERT ;

10° M. Gaëtan SERVAIS ;

11° Mme Julie COLMANS ;

12° M. Lucien BODSON. *[Remplacé par A.Gt 24-06-2021]*

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2019.

Bruxelles, le 16 janvier 2019.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT